

### MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA 1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT 39190 BEAUFORT-ORBAGNA Tél : 03 84 25 00 89

@: mairie@beaufort-orbagna.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023 À 19H30 Salle d'activités de BEAUFORT

<u>Présents:</u> KLINGUER Emmanuel, BEY Emmanuelle, GAROT Géraldine LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MOISSONNIER Anthony, MONDIERE Stéphane, RUBY Caroline, VAN DER PLOEG Julien, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine.

Absents: BOUGAUD Frédéric, DIAME Déborah, TAMISIER Pierre.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux présents et demande à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance : VANDERCAMERE Raphaëlle

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Convention pour la mission d'accompagnement du futur projet de la Maison CHARMOILLAUX 18-20 Route Nationale - Beaufort

Le conseil municipal confirme son accord à l'unanimité des membres présents.

#### Délibérations :

# 1) <u>Elections des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants en vue de</u> l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023

Le Sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux du département du Jura.

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués et des suppléants à lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame Emmanuelle BEY et Messieurs Stéphane LAXENAIRE, Benoît LIMONET, Stéphane MONDIÈRE. La présidence du bureau est assurée par ses soins et le secrétariat est assurée par M. LONGIN Guillaume.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-2, Vu le Code électoral, et notamment les articles L. 284, L.286, L. 289, R.25-1, R.137 et suivants, Vu le décret n° 2023-257du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR IOMA2308397J

Vu la population municipale en vigueur au 1er janvier 2023 de 1 422 habitants,

Vu l'arrêté préfectoral DCL-BRGAE-3920230511-0004;

## Election du délégué titulaire

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.

Les listes déposées et enregistrées :

- « BEAUFORT-ORBAGNA POUR LE JURA » composée par :
  - 1. KLINGUER Emmanuel

- 2. RUBY Caroline
- 3. VAN DER PLOEG Julien
- 4. VARENNE Karine
- 5. LAXENAIRE Stéphane
- 6. BEY Emmanuelle
- 7. LONGIN Guillaume
- 8. VANDERCAMERE Raphaëlle

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins: 12
bulletins blancs ou nuls: 00
suffrages exprimés: 12
majorité absolue: 08

#### Ont obtenu:

- Liste « BEAUFORT-ORBAGNA POUR LE JURA » : 12 voix (pour chaque candidats)
  - KLINGUER Emmanuel
  - RUBY Caroline
  - VAN DER PLOEG Julien
  - VARENNE Karine
  - LAXENAIRE Stéphane
  - BEY Emmanuelle
  - LONGIN Guillaume
  - VANDERCAMERE Raphaëlle

## M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « BEAUFORT-ORBAGNA POUR LE JURA » : 8 sièges dont 5 titulaires et 3 suppléants Messieurs KLINGUER, VAN DER PLOEG, LAXENAIRE et Mesdames RUBY, VARENNE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

#### Election des délégués suppléants

Monsieur Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins: 12
bulletins blancs ou nuls: 00
suffrages exprimés: 12
majorité absolue: 08

#### Ont obtenu:

- Mme BEY Emmanuel 12 voix,
- M. LONGIN Guillaume 12 voix,
- Mme VANDERCAMERE Raphaëlle 12 voix

Monsieur LONGIN, Mesdames BEY et VQANDERCAMERE ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

## 2) <u>Mission accompagnement du futur projet de la Maison CHARMOILLAUX 18-20 Route Nationale -</u> Beaufort

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de réhabilitation de la Maison Charmoillaux situé au 18-20 route nationale à Beaufort.

Considérant qu'il faut vérifier la faisabilité de l'opération, au regard des règles d'urbanisme et de réglementation sécurité et accessibilité.

Vu le contrat de mission présenté par Madame Florence CLEMENT, architecte conseiller du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du Jura 151 rue Regard 39000 LONS LE SAUNIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** de lancer la mission d'accompagnement auprès de Madame Florence CLEMENT, architecte du CAUE pour un montant de 2 500.00 €.

ACCEPTE la convention de mission d'accompagnement de maitrise d'ouvrage avec la CAUE du Jura.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

PRECISE que cette dépense sera réalisée sur l'article 2031 : Frais d'étude

## Informations et questions diverses

Néant

Fin à 20h30

Le Maire,

**Emmanuel KLINGUER**